

CADRE DU RECRUTEMENT

Depuis près de 15 ans, l'Association NEPALE cherche à améliorer la santé à leur domicile des personnes atteintes de pathologies graves entraînant des difficultés médico-psycho-sociales pouvant compromettre leur souhait de rester chez eux. De sa création jusqu'en 2016, l'équipe mobile pluridisciplinaire (Médecins, infirmiers, psychologue) de NEPALE a développé, en soins palliatifs et en douleur, la coordination à domicile auprès des professionnels de santé libéraux et l'accompagnement des patients et de leur entourage à des moments difficiles dans leur parcours de santé et de vie. Son territoire d'intervention est le nord de l'Essonne (46 communes).

En 2017, forte de son expérience et de la confiance renouvelée par les professionnels de santé, les établissements sanitaires et médico-sociaux partenaires, les financeurs et les usagers, NEPALE a développé deux autres pôles d'activité de coordination au domicile, particulièrement centré sur les personnes âgées, sur le secteur du nord-est de l'Essonne :

- une MAIA, en juin ;
- un CLIC, en septembre.

Ces deux dispositifs sont encore dans leurs premières années de développement.

AUJOURD'HUI, L'ASSOCIATION NEPALE RECHERCHE UN GESTIONNAIRE DE CAS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF MAIA ESSONNE NORD-EST.

Le service de gestion de cas de la MAIA Essonne Nord-Est est composé de 2 gestionnaire de cas, 1 infirmière de formation initiale et 1 conseillère en économie sociale et familiale.

Nous recherchons donc un 3^{ème} gestionnaire de cas au profil complémentaire, à savoir kinésithérapeute, ergothérapeute, éducateur spécialisé, psychomotricien ou psychologue (en référence au cadre réglementaire des MAIA¹).

Ce gestionnaire de cas exercera ses fonctions en lien avec la Pilote de la MAIA, sous la responsabilité fonctionnelle du cadre de site et sous l'autorité hiérarchique du Directeur de l'Association NEPALE. Ses actions s'inscrivent dans une dynamique globale associative, avec ses principes et ses valeurs, en lien avec les 3 dispositifs de coordination portés par NEPALE.

MISSIONS ET ACTIVITÉS DE LA FONCTION

Le gestionnaire de cas intervient au domicile à la suite du repérage des personnes en situations complexes. Le gestionnaire de cas est positionné comme référent sur les situations pour :

1. Evaluer une situation complexe

- * Evaluer de façon périodique et systématique les besoins de santé et les attentes d'une personne et leurs évolutions.
- * Rechercher et sélectionner, notamment auprès des professionnels intervenants, les informations utiles à la prise en charge de la personne en perte d'autonomie, dans le respect de ses droits.
- * Identifier les problématiques de santé de la personne.
- * Conduire un entretien afin de recueillir des données.
- * Repérer les ressources et les potentialités d'une personne.
- * Evaluer les risques et déterminer les mesures prioritaires.

¹ Mesure 5 Plan Alzheimer 2008-2012 / Décret 2011-1210 du 29 septembre 2011 / Arrêté du 16 novembre 2012



- * Hiérarchiser et planifier les objectifs et les actions permettant de valider l'orientation en gestion de cas.
- * Sélectionner les données issues de l'évaluation pour renseigner l'outil multidimensionnel standardisé et informatisé.

2. Elaborer et conduire un plan de service individualisé

- * Elaborer un programme personnalisé d'intervention dans un contexte de pluri-professionnalité.
- * Conduire un programme personnalisé d'intervention à partir de l'inclusion validée en gestion de cas.
- * A partir de l'évaluation des besoins, prévoir les ressources matérielles nécessaires à la réalisation des activités et identifier les modalités d'adaptation de l'environnement.
- * Evaluer la mise en œuvre du projet avec la personne et son entourage et identifier les réajustements et les adaptations nécessaires.
- * Mettre en œuvre les dispositions juridiques d'accès aux droits de la personne dans un contexte de perte d'autonomie.
- * Formuler des objectifs adaptés au projet de vie de la personne et au contexte, en collaboration étroite avec la personne.

3. Organiser et coordonner les interventions des différents acteurs

- * Identifier les acteurs intervenant auprès des personnes (santé, social, médico-social, associatif...).
- * Identifier et mobiliser les acteurs ou services dont l'intervention est nécessaire.
- * Organiser et répartir les activités en relation avec le médecin traitant et les intervenants déterminés.
- * Organiser son intervention en tenant compte des limites de sa fonction de gestionnaire de cas.
- * Choisir les outils de transmission de l'information adaptés aux partenaires et aux situations et en assurer la mise en place et l'efficacité.
- * Coordonner les actions et les soins auprès de la personne avec les différents acteurs des champs sanitaire, social et médico-social.
- * Coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle, notamment avec le médecin traitant, dans un souci d'optimisation de la prise en charge sanitaire et médico-sociale.
- * Instaurer et maintenir des liaisons avec les acteurs et structures intervenant auprès des personnes.

4. Communiquer et conduire une relation

- * Savoir adapter les informations transmises en fonction de l'interlocuteur et dans le respect des règles déontologiques du partage d'informations.
 - **Avec la personne et son entourage**
- * Ecouter la personne.
- * Définir, établir et créer les conditions et les modalités de la communication propices à l'intervention du gestionnaire de cas en tenant compte du niveau de compréhension de la personne, de sa demande, de son histoire de vie et du contexte de la situation.
- * Maintenir une communication verbale et non verbale avec les personnes en tenant compte des altérations de communication et instaurer un climat de confiance.
- * Informer la personne en recherchant son consentement.
- * Négocier le contenu du programme d'intervention avec la personne.
- * Négocier la mise en œuvre du programme d'intervention avec l'entourage et les professionnels en tenant compte de la volonté de la personne.

- **Avec les professionnels**

- * Communiquer avec les autres professionnels et les partenaires sur le dispositif MAIA et la gestion de cas.
- * Transmettre ses savoir-faire auprès des nouveaux personnels et des stagiaires.
- * Identifier et analyser les écarts constatés entre les réponses nécessaires aux besoins de la personne et celles apportées compte tenu des ressources du territoire, en vue de l'amélioration du service rendu sur le territoire.

5. Mettre en œuvre l'éducation pour la santé

- * Analyser ses propres représentations en matière d'éducation pour la santé.
- * Repérer les besoins et les ressources de la personne ainsi que ses représentations.
- * Accompagner une personne dans une démarche d'éducation pour la santé.
- * Acquérir et développer une posture éducative, notamment pour négocier des objectifs éducatifs partagés avec la personne.
- * Evaluer ses modes d'intervention au cours de la démarche éducative et apporter en conséquence les ajustements nécessaires.
- * Conseiller et guider les aidants et les partenaires en fonction de leurs connaissances et de leurs savoir-faire afin de faciliter l'activité et la participation sociale.

COMPÉTENCES REQUISES – PROFIL DE POSTE

Conditions d'exercice

- Être titulaire d'un diplôme de kinésithérapeute, ergothérapeute, éducateur spécialisé, psychomotricien ou psychologue.
- S'engager à se former au DU de Gestion de cas dans les trois ans suivant le recrutement.

Savoir-faire et être

- Respect des règles de confidentialité.
- Sens des limites et respects des cadres de travail dans une logique d'autonomie.
- Sens aigu de l'organisation, aptitude à la négociation, aptitude à la communication, goût pour le travail en équipe.
- Titulaire du Permis B obligatoire.

Modalités contractuelles

- Contrat en CDI à Temps plein
- Prise de fonction immédiate
- Convention collective FEHAP 51
- Poste basé au sein de l'Hôpital Dupuytren à Draveil (91).

Envoyer CV et Lettre de Motivation à :

Madame Samantha HIAS

Référente du CLIC Essonne Nord-Est

Par Mail : samantha.hias@nepale.fr